



INSTITUTION

2020-2026 : quel projet pour ce nouveau mandat ?

Les élus du Grand Périgueux se sont réunis le 24 septembre 2020 en séminaire pour élaborer un nouveau projet de mandat. Une première décision a été prise : lancer une vaste consultation, sur un mode participatif, inédit à l'échelle du Grand Périgueux.

Publié le 02 octobre 2020

1ère étape : vos élus au travail

L'agglomération met en oeuvre une feuille de route définie par les élus pour les 6 années de leur mandat : il s'agit du projet de mandat. Quels sont les priorités et les projets pour 2020-2026 ? En matière de mobilité, de développement, de cohésion ?

Les élus du Grand Périgueux ont débattu autour de ces questions le jeudi 24 septembre 2020. Cette première étape se poursuivra en commissions de travail, mais aussi sur le terrain...

Co-construire un projet de territoire

Pour dessiner le futur Grand Périgueux, les élus veulent recueillir les attentes des habitants, les projets des associations, les priorités des entreprises. Ils souhaitent mettre autour de la table tous les acteurs du territoire : collectivités, organismes publics, chambres consulaires. En un mot : lancer une vaste consultation !

Cette démarche ambitieuse en matière de participation se tiendra en 2021 : une année pour co-construire le Grand Périgueux 2030.

Des projets à terminer !

Réalisé au trois quarts, le projet de mandat 2014-2020 n'est pas terminé. Des projets déjà engagés doivent être portés au bout, par exemple :

- › [Le Pôle d'échange multimodal de la gare de Périgueux](#)
- › [La navette ferroviaire Mussidan-Niversac](#)
- › [La piscine de Niversac](#)
- › [Le Pôle des services Aliénor](#) sur le quartier d'affaires du Grand Périgueux
- › [Le réaménagement du Lac de Neufont](#)
- › ou encore les itinéraires alternatifs de contournement de Périgueux...

En parallèle des Etats Généraux, les élus étendent le projet de mandat précédent jusqu'en 2022, le temps d'achever ces opérations.



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

› CONTACT